

Compléter le TABLEAU N° 11.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL FRANCE AUDITION Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois \* 1 2  
 Adresse de l'entreprise 4 RUE SAINTE CROIX 57600 FORBACH Durée de l'exercice précédent \* 1 2  
 Numéro SIRET\* 43447849100047 Néant \*

				Exercice N clos le,		N-1	
				3 1 1 2 2 0 1 3		3 1 1 2 2 0 1 2	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ	1 780	165	1 616	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	16 497	11 344	5 153	6 884
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	30 434	19 342	11 092	14 777
Immobilisations en cours	AV	AW					
Avances et acomptes	AX	AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				5 000
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
Autres immobilisations financières*	BH	BI	1 421		1 421	1 421	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>50 132</b>	<b>30 851</b>	<b>19 281</b>	<b>28 082</b>
STOCKS -	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU	19 903		19 903	14 345
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	31 470		31 470	49 432
	Autres créances (3)	BZ	CA	34 375		34 375	25 712
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
Disponibilités	CF	CG	292 684		292 684	156 385	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	343		343		
<b>TOTAL (III)</b>		<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>378 774</b>		<b>378 774</b>	<b>245 875</b>
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>IA</b>	<b>428 906</b>	<b>30 851</b>	<b>398 056</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an :			
CP	CR						
Clause de réserve de propriété : *	Immobilités :	Stocks :		Créances :			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise		SARL FRANCE AUDITION	Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....8...000...)	DA	8 000	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	800	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	54 624	78 078	
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	93 533	36 545	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	156 957	123 423
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	39 755	69 221	
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	39 755	69 221	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		3 227	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	4 917	4 183	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	64 263	48 748	
	Dettes fiscales et sociales	DY	121 670	18 611	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	10 494	6 544		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	201 344	81 313	
	Ecart de conversion passif * <b>(V)</b>	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	398 056	273 957	
RENYOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	201 344	76 240		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Désignation de l'entreprise : SARL FRANCE AUDITION			Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N		Exercice (N-1)				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	330 131	FB	FC	330 131	314 270	
	Production vendue	} biens*	FD		FE	FF		
			} services*	FG		FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		330 131	FK	FL	330 131	314 270
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO	1 915	2 124	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	29 465	37 185	
	Autres produits (1) (11)				FQ	54	1 800	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	361 566	355 379	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	111 703	120 000	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(5 557)	3 395	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	88 778	81 108	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	2 468	2 907	
	Salaires et traitements*				FY	150 529	74 421	
	Charges sociales (10)				FZ	45 086	23 097	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	5 582	5 433	
			- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges (12)				GE	4 649	3 410	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	403 237	313 771		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	(41 671)	41 608		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		2 965		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM				
	Différences positives de change			GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO				
Total des produits financiers (V)				GP		2 965		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	74	206		
	Différences négatives de change			GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT				
Total des charges financières (VI)				GU	74	206		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	(73)	2 759		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	(41 744)	44 367		

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise <u>SARL FRANCE AUDITION</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N - 1</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	142 758
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	142 758
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	22
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	5 000
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	III	5 000 22
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		III	137 758 (22)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		II	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 480 7 800
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	504 323 358 344
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	410 790 321 799
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	93 533 36 545
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	43
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	24 000 (2 641)
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9 24 000		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

RENVVOIS

SAGE Experts-comptables Janvier 2014 : Etat préparatoire.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

\*Ne pas reporter le montant des comptes\*

SAGE Experts-comptables janvier 2014 : Etat préparatoire.

Désignation de l'entreprise		SARL FRANCE AUDITION										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations										
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF								
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI								
	Constructions	Sur sol propre		KJ	KK	KL							
		Dont Composants	L9										
	Constructions	Sur sol d'autrui		KM	KN	KO							
		Dont Composants	M1										
	Constructions	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP	KQ	KR	1 780					
	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS	KT	KU	16 497					
	Constructions	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	KW	KX	23 812					
	Constructions	Matériel de transport *			KY	KZ	LA						
Constructions	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	LC	LD	9 194						
Constructions	Emballages récupérables et divers *			LE	LF	LG							
Constructions	Immobilisations corporelles en cours			LI	LI	LJ							
Constructions	Avances et acomptes			LK	LL	LM							
Constructions	TOTAL III		LN	LO	LP	1 780							
			49 503										
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T								
	Autres participations		8U	8V	8W	5 000							
	Autres titres immobilisés		IP	IR	IS								
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	IU	IV	1 421							
	TOTAL IV		LQ	LR	LS	6 421							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	OH	OJ	55 925	1 780						
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence								
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	C0	D0	D7							
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	IX							
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ							
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC						
	Constructions	Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF						
	Constructions	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG	MH	MI	1 780					
	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML	16 497					
	Constructions	Autres	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MM	MN	MO	23 813					
	Constructions	immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR						
Constructions	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	MU	6 621						
									2 573				
Constructions	Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX							
Constructions	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB							
Constructions	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF							
Constructions	TOTAL III		IY	NG	NH	NI	48 711						
									2 573				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	0U	M7	0W							
	Autres participations		I0	0X	0Y	0Z	5 000						
	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D							
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G	1 421						
	TOTAL IV		I3	NJ	NK	2H	1 421						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	0K	0L	0M	7 573	50 132					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL FRANCE AUDITION Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.  
Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Designation de l'entreprise <u>SARL FRANCE AUDITION</u>	Neant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations / dotations de l'exercice		Diminutions / amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW	165	PX		PY	165
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	9 612	QA	1 732	QB		QC	11 344
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	12 368	QE	2 381	QF		QG	14 750
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 861	QM	1 304	QN	2 573	QO	4 592
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	27 842	QV	5 582	QW	2 573	QX	30 851
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	27 842	ØP	5 582	ØQ	2 573	ØR	30 851

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
TOTAL I									
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL II									
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
TOTAL IV									
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW								
		Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

SAGE Experts-comptables Janvier 2014 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise SARL FRANCE AUDITION Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	II
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	69 221	4G	29 465
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T		4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B		5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	69 221	TV	29 465	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08
		Sur stocks et en cours	6N	6P	6R
	Sur comptes clients	6T	(0)	6U	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Z	
	<b>TOTAL III</b>	7B	(0)	TY	TZ
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	69 220	UB	UC
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF	29 465
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.  
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>SARL FRANCE AUDITION</u>		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	1 421	UV		1 421	
	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	31 470		31 470		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	6 016		6 016	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	18 346		18 346	
Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
Divers		VP					
Groupe et associés (2)	VC						
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	10 013		10 013			
Charges constatées d'avance	VS	343		343			
TOTAUX		VT	67 609	VU	66 188	VV	1 421
REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	64 263		64 263		
Personnel et comptes rattachés		8C	85 509		85 509		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	34 203		34 203		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 061		1 061		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	898		898		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	4 917		4 917		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	10 494		10 494		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	201 344	VZ	201 344		
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	/	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	4247	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	/	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SAGE Experts-comptables Janvier 2014 : Etat préparatoire.



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL FRANCE AUDITION		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 3   1   1   2   2   0   1   3		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*		XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)		I7 2 480				
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		— imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)			
			— imposées aux taux de 0 %			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		— Plus-values nettes à court terme			
		— Plus-values soumises au régime des fusions				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8 1653A	
<b>TOTAL I</b>					WR 11254496013	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		— imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			
			— imposées au taux de 0 %			
			— imposées au taux de 19 %			
			— imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			
			— imputées sur les déficits antérieurs			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*						
Majoration d'amortissement*						
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septés)	K9	Entreprises nouvelles - 44 septés	L2	Les entreprises nouvelles (art. 44 septés A)	L5
	Pôle de compétitivité (art. 44 bis L45)	L6	Société investissements innovants (art. 28C)	K3	Zone de recrutement de la défense (art. 44 septés)	PA
	Zone franche urbaine (art. 44 octés et rectés A)	QV	Bases d'emplois à redynamiser (art. 44 dix octés)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quatorziés)	XC
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quatorziés)		PC	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères article 209C		OT	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>					<b>TOTAL II</b>	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	<del>96 013</del>	
		déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						
<b>RÉSULTAT FISCAL</b> BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	<del>96 013</del> 25910	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise SARL FRANCE AUDITION Néant  \*

<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK

<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>	
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	ZT 1 737

<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>	
(à détailler sur feuillet séparé)	
	Dotations de l'exercice
	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI*	ZV
Provisions pour risques et charges *	
	8X
	8Z
	9B
Provisions pour dépréciation *	
	9D
	9F
	9H
Charges à payer	
	9K
	9M
	9P
	9S
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN
à reporter au tableau 2058-A :	ligne WI
	ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

**CRÉDITS D'IMPÔTS**

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR	Crédit d'impôt famille	JS
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	Crédit d'impôt investissement en Corse	JU	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW	Autres imputations	JX	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	01 696

<b>ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS</b> art. L3113-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
---	----	--------------------------

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

SAGE Experts-comptables janvier 2014 : Etat préparatoire.

**TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL FRANCE AUDITION</u>										Néant <input type="checkbox"/>											
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB														
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	36 545		Dividendes		ZE														
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF															
	TOTAL I	ØF	36 545		Report à nouveau	ZG		36 545													
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH		36 545												
<b>DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)</b>																					
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV											
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N - 1 :									
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ																	
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR																	
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS																	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance			YT		20 805		21 225													
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ		21 426		21 153													
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU																	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS		18 721		5 231													
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV																	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST		27 826		33 498													
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ		88 778		81 108													
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW		1 672		2 079													
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z		796		828													
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX		2 468		2 907													
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY		18529		X													
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ		30865		X													
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2013)*			ØB		65 400		X													
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS																	
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 00 handicapés : 00)			YP		2		2													
	- Effectif affecté à l'activité artisanale			RL																	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK			%		%												
- Numéro de centre de gestion agréé *	XP																				
- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL												
				Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC												
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO												
				Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF												
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experts-comptables Janvier 2014 : Etat préparatoire.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 55 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL FRANCE AUDITION

Néant

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés <sup>(1)</sup>	Valeur d'origine <sup>(2)</sup>	Valeur nette réévaluée <sup>(3)</sup>	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt <sup>(4)</sup>	Autres amortissements <sup>(5)</sup>	Valeur résiduelle <sup>(6)</sup>
1 Mat.bureau & info	1 988		1 988		
2 Mobilier	586		586		
3 Titres de partici	5 000				5 000
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

I - Immobilisations*	Prix de vente <sup>(7)</sup>	Montant global de la plus-value ou de la moins-value <sup>(8)</sup>	Court terme <sup>(9)</sup>	Long terme <sup>(10)</sup>			Plus-value taxable à 19 % (1) <sup>(11)</sup>
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
1							
2							
3	142 758	137 758		<del>137 758</del>		137 758	
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
<b>CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)</b>				137 758			
<b>CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)</b>			(A)		(B)	(C)	
<b>CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)</b>					(Ventilation par taux)		

SAGE Experts-comptables Janvier 2014 : Etat préparatoire.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL FRANCE AUDITION Néant  \*

**A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME**  
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Imposition répartie					
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies</i> 1 <sup>er</sup> et 1 <sup>quater</sup> CGI)				
	TOTAL 1				
Origine		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Imposition répartie					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 <sup>er</sup> et 1 <sup>quater</sup> du CGI)	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
	(à préciser) au titre de :	N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
	N - 9				
TOTAL 2					

**B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS**

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL FRANCE AUDITION Néant \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 16% ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❶*.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❶*.	

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
❶	❷	❸	❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\***

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ❷ = ❷+❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (1)		
❶	❷	❸	❹	❺	❻	❼
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experts-comptables Janvier 2014 - Etat préparatoire.

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL FRANCE AUDITION Néant  \*

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

16

### DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

3e EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>SARL FRANCE AUDITION</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : <u>01012013</u> et clos le : <u>31122013</u>		Durée en nombre de mois <u>12</u>
<b>I - Production de l'entreprise</b>		
Ventes de marchandises	OA	330131
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	1915
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	54
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL I	OM	332100
<b>II - Consommation de biens et services en provenance de tiers <sup>(1)</sup></b>		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	111703
Variation de stocks (marchandises)	OO	(5557)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	67352
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	21426
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	4649
Abandons de créances à caractère commercial	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	199573
<b>III - Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137 132527
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur la 1329 et la 1330-CVAE)	117	132527
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experts-comptables, janvier 2014 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C G I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EXERCICE CLOS LE 31122013

N° SIRET 43447849100047

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL FRANCE AUDITION

ADRESSE (voie) 4 RUE SAINTE CROIX

CODE POSTAL 57600 VILLE FORBACH

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique SARL Dénomination AUDIOC2P

N° SIREN (si société établie en France) 452374069 % de détention 33,33

Adresse : N° 15 Voie RUE DES ROMAINS

Code Postal 57360 Commune AMNEVILLE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2014 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.